



APPEL À PROJETS  
résidence de journaliste  
**Ville de La Roche sur Yon**  
**2019**

***Date-limite dépôt des dossiers : 21 octobre 2018***

Cahier des charges

À l'initiative et avec le soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) des Pays de La Loire, la Ville de La Roche sur Yon (Vendée), en partenariat avec son Agglomération, souhaite accueillir une résidence de journaliste à des fins d'éducation aux médias, à l'information et à la liberté d'expression.

**1. LA RÉSIDENCE DE JOURNALISTE : OBJECTIFS ET ATTENDUS**

Depuis 2015, notamment dans le cadre des décisions du Comité interministériel sur l'égalité et la citoyenneté, le ministère de la Culture a fait de l'éducation aux médias un axe fort de sa politique. Dans ce contexte, la DRAC des Pays de la Loire initie pour la 3ème année consécutive des résidences de journalistes sur les territoires.

Les médias se situent à l'interface entre les citoyens, leurs représentations du quotidien et leur manière de créer du réel. L'objectif de la résidence de journaliste est ainsi de favoriser l'éducation aux médias sur ce territoire, par un professionnel de l'information apportant une approche complémentaire aux pratiques, des jeunes en particulier.

**QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE DE JOURNALISTE ?**

Les résidences de journaliste ont pour vocation de venir en soutien à des projets portés par les territoires, afin de :

- Qualifier les productions existantes ou développer de nouveaux projets éditoriaux en favorisant des partenariats entre les médias de proximité et les médias professionnels intéressés qu'ils soient locaux ou nationaux.
- Aider à la structuration ou à la professionnalisation de démarches de médias de proximité ;
- Mettre en place des actions d'éducation aux médias et à l'information auprès de publics mobilisés dans des nouveaux projets éditoriaux ou de médias de proximité ;
- Mettre en œuvre des actions d'éducation aux médias et à l'information à destination des jeunes.

Ces résidences :

- s'adressent à des journalistes professionnels (journalistes en *free-lance* ou journalistes intégrés dans une rédaction) ;
- dans le cadre de l'éducation aux médias et à l'information, sont positionnées prioritairement sur le hors temps scolaire ou sur une articulation temps scolaire / hors temps scolaire ;
- se déroulent principalement dans des territoires prioritaires (quartiers relevant de la politique de la ville ou zones rurales) ;
- bénéficient de co-financements notamment par les collectivités.

Elles sont menées par un journaliste seul ou une équipe/un collectif de journalistes, peuvent concerner tous types de médias et peuvent s'appuyer sur une grande diversité de structures d'accueil et/ou partenariales (culturelles, socio-culturelles, éducatives, etc).

### **LES OBJECTIFS :**

- Permettre une compréhension de la fabrique de l'information et aider à son décryptage ;
- Faire découvrir la profession de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- Accompagner le développement d'une pratique et d'une réception avertie des différents médias ;
- Sensibiliser à la liberté d'expression et favoriser la participation des citoyens au débat démocratique en impulsant des co-productions médiatiques concernant leur territoire.

### **ATTENDUS COMMUNS DES RÉSIDENCES :**

Les projets conçus par les journalistes pourront prendre diverses formes, mais ils devront nécessairement inclure les dimensions suivantes :

- actions éducatives diverses en direction des enfants et des jeunes ;
- actions de formation à destination des acteurs encadrants ;
- diffusion des productions du journaliste invité, temps de conférences, débats, échanges, workshops en vue de productions éditoriales.

Des attendus spécifiques s'ajoutent à ces attendus communs à tous dispositifs de résidence de journaliste (*se référer au cadre opérationnel*).

### **PUBLICS BÉNÉFICIAIRES**

- Publics jeunes du territoire sur le temps scolaire/universitaire, périscolaire et extrascolaire ;
- encadrants des jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, familles, éducateurs... ;
- tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées.

### **MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

**Durée de la mission :** 3 mois d'un équivalent temps plein, du 14 janvier au 12 avril 2019

### **Temps de préparation**

Une rencontre sera organisée fin 2018/début 2019 avec les acteurs du territoire susceptibles de participer au projet. Cette rencontre, en présence du journaliste-résident, permettra de présenter plus concrètement le projet et les possibilités de travail en fonction du profil du professionnel retenu.

### **Conditions financières**

Le budget disponible pour le coût total employeur de la présence journalistique (rémunération du journaliste-résident, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises) est de 15 000 €. C'est la contribution du ministère de la Culture – Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire.

La ville de La Roche sur Yon prend en charge un voyage aller-retour du lieu de domicile du journaliste au territoire de résidence. C'est également la collectivité qui finance le coût de l'hébergement sur le territoire : mise à disposition d'un logement adapté et à un séjour de longue durée et équipé d'un accès internet.

Les repas restent à la charge du journaliste-résident.

Le journaliste résident doit être autonome pour ses déplacements.

### **Date et durée de mise en œuvre**

La durée de la mission est de **3 mois d'un équivalent temps plein**.

**Cadre juridique** : une convention spécifiant les engagements respectifs de la ville de La Roche sur Yon et du journaliste accueilli sera établie.

## **2. CADRE OPÉRATIONNEL**

### NOTE DE CONTEXTE

Ville nouvelle créée en 1804 par Napoléon, La Roche-sur-Yon se situe au centre du département. Le chef-lieu vendéen compte aujourd'hui près de 55 000 habitants.

A 40 minutes de sa voisine Nantes, desservie par le TGV et connectée directement au réseau autoroutier de l'Ouest, la ville est le principal pôle économique du département et fait partie intégrante de la dynamique atlantique. Elle bénéficie d'un bassin d'emploi de 50 000 salariés privés et d'un pôle universitaire de 5 000 étudiants.

Les grands projets urbains en centre ville et dans les quartiers, l'importance de son réseau associatif et la forte implication des citoyens dans la vie de la cité façonnent également le visage de la ville. Le territoire est découpé en cinq grands quartiers : le Bourg-sous-la-Roche, Saint André d'Ornay/Val d'Ornay/Forges, Vallée Verte/Liberté, Pentagone/Pont Morineau et Pyramides/Jean Yole.

La Roche-sur-Yon bénéficie de nombreux équipements culturels d'envergure : une Scène Nationale, une Scène de Musiques actuelles, un cinéma d'art et essai, un Musée municipal, un pôle culturel « Le Cyel » regroupant le conservatoire, l'école d'art et un espace d'art contemporain, et un réseau de médiathèques géré par l'Agglomération. Le futur journaliste en résidence sera accueilli au sein de la médiathèque Benjamin Rabier, située en centre-ville à La Roche-sur-Yon.

Les médiathèques sont des équipements très fréquentés par le public (environ 15 000 inscrits). Le Projet de Territoire de l'Agglomération leur a fixé notamment pour mission stratégique de développer un accès à la culture numérique pour tous, en permettant à tous les publics de comprendre les codes, de faire le tri dans les sources d'information, et en donnant accès à ces ressources numériques.

### **ATTENDUS SPÉCIFIQUES AU TERRITOIRE (en sus des attendus des résidences)**

#### **A. actions éducatives en direction des enfants et des jeunes :**

- Interventions au sein d'établissements scolaires (collèges/lycées) pour faire découvrir le métier de journaliste, éclairer le processus de production de l'information, apprendre à décrypter les informations d'une part, et sensibiliser les adolescents aux enjeux de l'utilisation des réseaux sociaux et d'internet d'autre part ;
- Interventions dans un cadre extra-scolaire auprès d'un public jeune, pour des actions spécifiques : actions d'éducation aux médias en partenariat avec la radio associative locale Radio Graffiti et avec le service jeunesse situé dans la médiathèque Benjamin Rabier ;
- Interventions auprès d'enfants des écoles élémentaires dans le cadre périscolaire (activités péri-éducatives).

#### **B. formation des adultes encadrants :**

A l'attention d'enseignants, d'animateurs jeunesse œuvrant dans les clubs jeunes des Maisons de quartier et d'animateurs des écoles (périscolaire) : fabrique de l'information, décryptage des médias, analyse des différents types de médias, statut particulier des réseaux sociaux...

#### **C. workshops, rencontres, débats, diffusion des productions du journaliste :**

- Accompagnement d'un projet de web radio avec des jeunes du quartier Jean Yole en collaboration avec la Maison de quartier Jean Yole et Radio Graffiti (thématique prévue : l'évolution du quartier Jean Yole) ;
- Conférences/débats/rencontres avec un public adulte en lien avec le réseau des médiathèques de l'agglomération yonnaise ;
- Workshops avec le réseau des médiathèques de l'agglomération yonnaise, à destination d'un public adulte / jeune / spécifique (en lien avec des associations comme par exemple La Cimade ou le Groupe d'Entraide Mutuelle, qui suit des personnes ayant des troubles psychiques) ;

- Modes de diffusion des productions à définir en lien avec le réseau des médiathèques.

Structures partenaires pressenties (mais non exclusives):

- Réseau des médiathèques de l'Agglomération yonnaise, dont la médiathèque Benjamin Rabier en centre-ville, qui accueillera le journaliste dans ses murs
- Radio Graffiti, partenaire privilégié des projets d'éducation aux médias sur le territoire
- Le Service jeunesse, situé à la médiathèque Benjamin Rabier
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), qui travaille sur des questions d'éducation aux médias en lien avec les collèges yonnais
- La Maison de quartier Jean Yole, qui développe un projet de web radio

### **3. ÉLIGIBILITÉ ET SÉLECTION**

Si vous êtes journaliste professionnel(le) exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence à des fins de médiation et d'éducation aux médias, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des **pièces complémentaires à fournir suivantes** :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre ;
- Un curriculum vitae ;
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions journalistiques, etc).

#### **COMITE DE SÉLECTION**

Le comité sera composé de représentants :

- de la Ville de La Roche sur Yon ;
- de la DRAC ;
- de l'Éducation Nationale
- de professionnels.

Ce comité se réunira début novembre 2018 et recevra les candidat(e)s présélectionné(e)s.

#### 4. CALENDRIER

**Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 21 octobre 2018**

Les dossiers doivent être adressés par courrier postal **ET** par mail avant le 21 **octobre 2018** dernier délai, aux adresses suivantes :

- Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) : **[stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr](mailto:stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr)**  
DRAC Pays de la Loire  
Service Territoires et Publics  
1, rue Stanislas Baudry  
BP 63518  
44035 NANTES Cedex 1
- **Ville de La Roche sur Yon** : **[culture@larochesuryon.fr](mailto:culture@larochesuryon.fr)**  
*Direction des Affaires culturelles*  
*Le Cyel*  
*10 rue Salvador Allende*  
*85 000 La Roche-sur-Yon*

